

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 15 Mars 2021 à 19 h 00

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 Mars 2021, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 1er Février 2021 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Les comptes de gestion 2020 du budget principal et budget annexe ZAC des Fontaines dressés par le Trésorier n'ont appelé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Comptes administratifs 2020 – Budget Principal et budget Annexe ZAC des Fontaines → Les membres de l'assemblée ont approuvé le compte administratif 2020, pour le budget principal et le budget annexe ZAC des Fontaines.

Affectation des résultats 2020 – Budget Principal et budget Annexe ZAC des Fontaines → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020.

Subventions 2021 aux associations locales et organismes extérieurs → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le maintien pour l'année 2021, du montant des subventions allouées aux associations locales en 2020 et du dispositif existant pour les organismes extérieurs.

Modalités particulières de versement de la subvention au CCAS de Saint-Marcel → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur les modalités de versement de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-MARCEL.

Les budgets primitifs pour l'exercice 2021 ont été votés. Les recettes et les dépenses ainsi prévues s'élèvent à 14 565 689.12 € pour le budget principal et 7 339 883.63 € pour le budget annexe ZAC des Fontaines.

Bilan des acquisitions et cessions 2020 → Les membres du Conseil Municipal ont pris acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2020.

Produits irrécouvrables → Le Conseil Municipal a décidé de décharger le Trésorier Municipal de sa responsabilité dans le recouvrement de titres de recettes et a reconnu, comme irrécouvrable le montant de 966,37 €, (Budget Principal).

Travaux de réhabilitation et extension de la salle Alfred Jarreau – Demande de subvention → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président du Grand Chalon, pour l'attribution d'une subvention, au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, à hauteur de 95 220 €, pour la réalisation des travaux de réhabilitation et extension de la salle intergénérationnelle Alfred Jarreau.

ADMINISTRATION GENERALE

Convention Ville/Centre Communal d'Action Sociale et sa Résidence Autonomie (RPA) → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Centre Communal d'Action Sociale, la convention relative à la mutualisation des moyens communs entre les deux collectivités et les modalités de remboursement au profit de la Ville

TRAVAUX COMMUNAUX

Raccordement totems de signalétique au réseau éclairage public - SYDESL → Le Conseil Municipal a accepté le projet technique de raccordement éclairage Totem « Complexe sportif » et « Salle Jarreau » réalisé par le SYDESL, s'est prononcé favorablement sur le plan de financement et a accepté le versement de la participation communale estimée à 1 453,20 euros HT.

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Convention "Chantiers Jeunes 2021" → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la Commune de Lans et la commune de Châtenoy-en-Bresse. L'objectif de celle-ci est d'organiser des "chantiers utiles". Ce dispositif permet à des jeunes de réaliser des petits travaux pour des organismes publics. En retour, ils bénéficient d'une aide proportionnelle à leur participation. Cette aide vient en déduction du coût des activités (séjours, activités de loisirs, ...) organisées par la Direction Enfance Jeunesse Famille.

- La Commune de LANS s'engage à verser à la fin du chantier jeunes 2021, la somme de 1 353.34 € en contrepartie des travaux effectués.
- La Commune de Châtenoy-en-Bresse s'engage à verser à la fin du chantier jeunes 2021, la somme de 3 534.36 € en contrepartie des travaux effectués.

PERSONNEL COMMUNAL

Avenant à la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire – Centre de Gestion 71 → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion 71, l'avenant à la convention relative à cette mission.

Accueil stagiaire - Gratification → Le Conseil Municipal, a décidé d'octroyer une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur qui seront accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage qui se déroule sur une période de deux mois consécutifs ou non.

Modification du tableau des emplois → Le Conseil Municipal a décidé d'apporter des modifications au tableau des emplois, pour les raisons suivantes :

Un agent du Centre Technique Municipal exerçant ses fonctions en qualité d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet ayant fait valoir ses droits à la retraite, il convient de pourvoir à son remplacement. Cet emploi est ouvert aux grades suivants :

- Adjoint technique à temps complet
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.